



FIL PRESSE DU 26 NOVEMBRE 2021

FOCUS

LANCEMENT DU FCPR EXPERTS GENERATION

L'IFEC a lancé le 24 novembre, au Before du Salon de la Transmission de Cabinet qui s'est tenu le 25 novembre, **le premier fonds de capital-risque entièrement dédié à la transformation et la croissance des professions du chiffre**. Ce véhicule, régulé par l'AMF, sera géré par la société de gestion indépendante SCALE UP CAPITAL, distribué par le réseau MAHAKA et affiche un objectif de performance ambitieux de 10 % par an. Accessible aux investisseurs dès janvier 2022, il sera actif pour des durées successives de 8 ans. Il offre à l'ensemble des experts-comptables la possibilité de soutenir directement leur secteur dans ses mutations dans une période où la profession est à un moment clé de sa transformation (digitalisation et inversement de la pyramide des âges). Ce fonds renforce également la position de l'IFEC quant à son rôle dans l'accompagnement de la relance en France.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

contact@force-patrimoine.fr



Agenda

30 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE : LES ESTIVALES

Retrouvez les équipes de l'IFEC aux Estivales de l'ANECS / CJEC, au Beffroi de Montrouge les 30 novembre et 1er décembre.

#IFECLIVE LE 2 DECEMBRE

L'IFEC vous propose un web live **le 2 décembre 2021 à 18 H** (1 h 30) : L'expert-comptable et les PLATEFORMES : acteur ou spectateur ?

Apparues il y a plus de 10 ans, les plateformes ont révolutionné notre approche du service et du travail collaboratif. Leur adoption a été massive par le grand public et les entreprises ; Airbnb, Google, Uber sont les plus connues. PARTICIPEZ au débat d'idées sur l'avenir de la profession et donnez votre avis sur les PLATEFORMES où que vous soyez !

Pour vous inscrire en présentiel, ICI.

Pour vous inscrire en distanciel, ICI.



9 ET 10 DECEMBRE : LES ASSISES DE LA CNCC

Retrouvez les équipes de l'IFEC **aux 32ème Assises de la CNCC les 9 et 10 décembre**, Espace Grande Arche de la Défense, sur notre stand n° 10.

Presse

UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA PROFESSION

LE MONDE DU CHIFFRE :

L'IFEC LANCE UN FONDS D'INVESTISSEMENT DEDIE A LA PROFESSION DU CHIFFRE

L'IFEC propose « Experts Génération », un fonds de capital-risque entièrement dédié à la transformation et à la croissance des professions du chiffre. Sous la forme d'un véhicule régulé par l'AMF, il sera géré par la société de gestion indépendante Scale Up Capital et distribué par le réseau Mahaka. Il affiche un objectif de performance ambitieux de 10 % par an. **Pour en savoir plus, ICI.**

EXPERTS GENERATION

COMPTA-ONLINE :

L'IFEC & SCALE UP CAPITAL LANCENT « EXPERTS GENERATION », LE 1ER FCPR DE LA PROFESSION COMPTABLE

Ce fonds d'investissement, bâti sous la forme d'un Fonds Commun de Placement à Risque, permet désormais aux membres de la profession de soutenir directement l'intégration des primo-accédants, les opérations de transformation ou de rapprochement. Son lancement officiel aura lieu lors du Before du Salon de la Transmission de Cabinets, le 24 novembre 2021 à 18 h, aux Salons Hoche, Paris 8.

Pour en savoir plus, ICI.

OBJECTIF 10 %

GESTION DE FORTUNE :

L'IFEC LANCE UN FONDS D'INVESTISSEMENT DEDIE A LA PROFESSION DU CHIFFRE

Sous la forme d'un véhicule régulé par l'AMF, le fonds d'investissement lancé par l'IFEC sera géré par la société de gestion indépendante Scale Up Capital et distribué par le réseau Mahaka. Il affiche un objectif de performance ambitieux de 10 % par an. **Pour en savoir plus, ICI.**

LA PROFESSION EVOLUE

L'EST REPUBLICAIN :

ENTREPRISE : « LA CROISSANCE REPART, MAIS IL FAUT ANTICIPER LES DIFFICULTES A VENIR »

Éric Corret, expert-comptable à Dijon et Président de l'ordre régional Bourgogne Franche-Comté, évoque l'impact de la crise sanitaire sur la profession, mais aussi les défis que devront relever les experts-comptables dans les prochaines années. « Actuellement, la croissance repart et on compte peu d'entreprises en difficulté. Mais il faut déjà anticiper certaines difficultés. » Il fait notamment allusion au remboursement du PGE et à l'inflation. Il décrit ensuite l'évolution de la profession et le besoin des cabinets de recruter d'autres professions. Il évoque enfin les soucis de cyberattaque « Notre profession doit s'adapter et nous devons faire plus de préventions auprès de nos clients. » [Pour en savoir plus, ICI.](#)

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

L'EST REPUBLICAIN :

UNE PROFESSION REGLEMENTEE ET DES OBLIGATIONS

Dans les huit départements de la région Bourgogne Franche-Comté, on dénombre 620 experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre et 714 sociétés d'expertise comptable ; ce qui représente 6 000 collaborateurs. La profession d'expert-comptable est réglementée par l'ordre des experts-comptables et soumise à la tutelle du ministère des Finances. Eric Corret, Président de l'Ordre Régional intervient : « En plus de faire les comptes des entreprises et leurs fiches de paie, nous avons des prérogatives d'exercice ; Les objectifs liés à ces obligations sont de protéger nos clients, dont nous devons être indépendants. Les experts-comptables sont aussi soumis au secret professionnel et à une obligation de formation ».

[Pour en savoir plus, ICI.](#)

LA CONFIANCE AU RENDEZ-VOUS

LE MONDE DU CHIFFRE :

L'INTERVIEW : RENDEZ-VOUS AUX ASSISES 2021 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES !

Interview de Yannick Ollivier, Président de la CNCC qui s'exprime sur le thème des Assises les 9 et 10 décembre prochains : « vers un marché de la confiance », avec la présence du ministre de la Justice, de la Présidente du H3C, d'un économiste spécialiste de la confiance ainsi qu'un philosophe.

[Pour voir le podcast ICI.](#)

LA COMPTABILITE EXTRA-FINANCIERE

COMPTA-ONLINE :

CAROLE CHERRIER « LA COMPTABILITE EXTRA-FINANCIERE EST UN ENJEU STRATEGIQUE »

Carole Cherrier, co-présidente du groupe de travail Non Financial Reporting (NFR) au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, détaille les enjeux de la normalisation de la comptabilité extra-financière pour les entreprises et les professionnels du chiffre. « L'obligation de publication d'éléments extra-financiers entrera en vigueur en 2024, mais, par définition, ils porteront sur l'année précédente. Nous devons donc être prêts dès le 1er janvier 2023 ». [Pour en savoir plus, ICI.](#)

LES CAC FACE AUX DONNEES EXTRA-FINANCIERES

OPTION FINANCE :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ACCELERENT SUR L'ESG

L'exigence de données extra-financières est de plus en plus prégnante dans le monde économique : les investisseurs ont besoin de ces informations pour sélectionner leurs participations, les banques pour accorder certains prêts, les entreprises pour choisir leurs fournisseurs... Le rôle des CAC dans la vérification des données extra-financières est amené à aller bien plus loin. Les auditeurs ont un rôle à jouer pour apporter de la crédibilité à l'information extra-financière et éviter toute forme de greenwashing. Les CAC vont d'abord

devoir contrôler de nouvelles informations. D'une part, la réglementation « Taxonomie ». D'autre part, le projet de directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) va contraindre, à compter de 2024, les entreprises à présenter des éléments extra-financiers beaucoup plus précis qu'actuellement. En outre, le nombre d'entreprises concernées par l'obligation d'information ESG va être étendu. « Pour l'instant, pour obtenir le statut d'OTI (habilité à certifier les données), les cabinets et leurs associés doivent être accrédités auprès du comité français d'accréditation (Cofrac), indique Carole Cherrier, Présidente du groupe de travail sur le reporting non financier de la CNCC qui va lancer un vaste programme de formations. [Pour en savoir plus, ICI.](#)

DES SOLUTIONS AU CAS PAR CAS

LES AFFICHES PARISIENNES :

PGE : IL FAUDRA BIEN LES REMBOURSER DES MARS 2022 ANNONCE BRUNO LE MAIRE

Plus de 690 000 PGE ont été accordés pour plus de 140 milliards d'euros depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, permettant de renflouer la trésorerie des entreprises face à une chute brutale de leur activité. Si les délais de remboursement ne seront pas décalés, Bruno Le Maire l'affirme au Congrès du Groupement National des Indépendants le 15 novembre : « c'est l'engagement que je prends aujourd'hui devant vous, aucun d'entre vous n'aura de difficulté de trésorerie liée au remboursement de PGE », « il y aura des solutions au cas par cas (...) pour qu'il y ait un accord entre le banquier et son débiteur, sous l'autorité de l'Etat ». [Pour en savoir plus, ICI.](#)

DES EMPLOIS EN HAUSSE

ACTUEL EXPERT-COMPTABLE :

QUELS SERONT LES METIERS POURVOYEURS D'EMPLOI DANS LES CABINETS COMPTABLES EN 2025 ?

Selon l'Omeca (Observatoire des métiers de l'expertise comptable), l'emploi salarié dans les cabinets comptables devrait poursuivre sa hausse dans les prochaines années. En 2025, les métiers de l'expertise comptable et de l'audit regrouperaient environ 165 500 salariés, prévoit l'Observatoire dans une étude publiée en novembre 2021 qui contient différentes projections dans la branche à horizon 2025. A titre de repère, environ 20 000 emplois salariés ont été créés depuis 2010. Cette dynamique s'explique en grande partie par la croissance économique. Les métiers de l'audit seraient les plus mal lotis avec seulement 70 postes salariés supplémentaires en cinq ans. Les collaborateurs comptables spécialisés (sectoriel, gestion et patrimoine ou encore pilotage de la performance et opérations complexes) concentrent la majeure partie des emplois de ces métiers émergents. Ils connaîtraient une hausse de 9 % d'ici cinq ans (soit 1 150 postes supplémentaires). [Pour en savoir plus, ICI.](#)

L'EXPERT AU PREMIER PLAN

CADRE DIRIGEANT MAGAZINE :

CONSULTANT INDEPENDANT, VOTRE 1ER PARTENAIRE EST VOTRE EXPERT-COMPTABLE

« De la création de votre affaire à sa fin, vous avez intérêt à vous entourer des conseils d'un professionnel spécialiste de consultant comptabilité, qui vous aidera au quotidien à faire des choix pertinents ». L'article explique en quoi l'expert-comptable est le premier collaborateur du chef d'entreprise qui s'installe et qui l'accompagne à chaque étape du développement stratégique. [Pour en savoir plus, ICI.](#)

LA RSE S'ADRESSE A TOUS

CADRE DIRIGEANT :

TPE/PME : DEMYSTIFIONS LA RSE ET PASSEZ A L'ACTION !

Les bénéfices de la Responsabilité Sociétale des Entreprises restent flous pour beaucoup de TPE/PME et s'engager dans cette démarche est souvent vu comme une contrainte. L'article explique cependant les avantages de la démarche pour ce type d'entreprise. L'intégration de la RSE peut se faire au travers d'actions simples et pratiques. [Pour en savoir plus, ICI.](#)

DECLARATION DES DONNS

ASSOCIATIONS MODE D'EMPLOI :

LES ASSOCIATIONS DEVRONT DESORMAIS DECLARER TOUS LES DONNS REÇUS

Jusqu'à maintenant, les associations recevant des dons n'avaient aucune déclaration à faire. Et seules les associations (d'intérêt général ou du secteur culturel) recevant annuellement plus de 153 000 euros de dons (pouvant faire l'objet de reçus fiscaux) devaient procéder à la publication de leurs comptes au Journal officiel et faire appel aux services d'un commissaire aux comptes. L'article 19 de la loi nouvelle oblige les associations qui délivrent des reçus à déclarer chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons reçus au cours de l'année civile précédente (ou du dernier exercice clos s'il ne coïncide pas avec l'année civile), ainsi que le nombre de documents délivrés au cours de cette période ou de cet exercice. Cela s'applique autant aux dons en numéraire ou en nature qu'aux abandons de créance. Le modèle de cette déclaration sera fixé par l'administration fiscale et mis en place à partir de 2022 pour les exercices 2021. La première déclaration sera à produire le 3 mai 2022 pour un organisme qui clôture ses comptes au 31 décembre 2021. [Pour en savoir plus, ICI.](#)

LES ENTREPRISES BOUGENT

LE MONDE DU CHIFFRE :

HAUSSE DES MATIERES PREMIERES ET DES SALAIRES : UN EFFET CISEAU POUR LES ENTREPRISES

Suite à la crise, Walter France livre son Observatoire sur la transformation des entreprises, issu des expériences terrain des experts-comptables associés du réseau. Le tissu économique de la France a été globalement préservé grâce à un niveau d'aides sans précédent. A ce jour, le niveau de la trésorerie des entreprises est globalement satisfaisant mais la rentabilité doit être impérativement préservée pour assurer le remboursement des PGE. Tous les secteurs éprouvent des difficultés à recruter et à fidéliser leurs équipes. Le marché étant favorable aux salariés, ceux-ci sont en position de force pour négocier leurs salaires à la hausse. Parallèlement, le télétravail est rentré dans les mœurs, déclenchant de nouveaux usages et une nouvelle organisation, en instaurant la confiance. Les entreprises ont gagné 10 ans en technologie en accélérant l'amélioration de leurs outils numériques. Enfin, la crise a permis aux entreprises d'être particulièrement créatives en proposant de nouveaux produits, de nouveaux services et en mettant en place de nouveaux modes de travail. [Pour en savoir plus, ICI.](#)

DES EMPLOIS NON POURVUS

EUROPE 1 :

CONTROLE DES CHOMEURS : CE QUE MACRON VEUT FAIRE, CE QUI EMPECHE L'EMPLOI DE REPARTIR

Emmanuel Macron a annoncé : « les demandeurs d'emploi qui ne démontreront pas une recherche active verront leur allocation suspendue ». Il a demandé à Pôle emploi de lister rapidement toutes les offres d'emploi qui sont aujourd'hui sans réponse et il souhaite que les demandeurs d'emploi démontrent qu'ils recherchent activement un travail. Les offres non pourvues depuis plus d'un an représentent à peu près 300 000 emplois : des postes qualifiés comme les charpentiers, les tourneurs-fraiseurs, mais aussi les experts comptables. Le secteur de la restauration, du service à la personne, de la sécurité, du transport routier sont aussi concernés. [Pour en savoir plus, ICI.](#)

CONTRER LES CYBERATTAQUES

SILICON : CYBERSECURITE

Interview vidéo – Christophe Tallot, DSI Mazars France : « Notre PRA permet de basculer en moins de deux heures d'un site à l'autre ». [Pour voir la vidéo, ICI.](#)

LE DOSSIER RETRAITE REFAIT SURFACE

L'OPINION :

REFORME DES RETRAITES : REQUIEM POUR LE SYSTEME PAR POINTS

La réforme du Président Macron créant un système de retraite universel a été suspendue le 16 mars 2020. Le 12 juillet dernier, il s'exprimait en conditionnant la poursuite de ce chantier à la situation sanitaire et économique du pays, et en définissait les contours : suppression des régimes spéciaux, retraite minimum à 1 000 euros et âge de départ plus tardif. Le 9 novembre, il précisait que la réforme sera bien pour 2022, qu'elle concernera l'âge légal qu'il s'agira d'augmenter, avec disparition des régimes spéciaux. La question de la forme n'a pas encore été évoquée. **Pour en savoir plus, ICI.**

L'INFO DE LA SEMAINE...

LES MESURES SANITAIRES

Le gouvernement a publié le 25 novembre la liste des nouvelles mesures sanitaires pour faire face à la pandémie COVID-19. **Pour tout savoir, ICI.**



POUR VOUS METTRE A JOUR DE VOTRE COTISATION IFEC,
VOUS POUVEZ TELECHARGER LE **BULLETIN D'ADHESION ICI.**

EN PARTENARIAT AVEC...



L'IFEC vous souhaite un excellent week-end !
Lien désinscription <https://www.ifec.fr/newsletter/unsubscribe/4/fdavoust@ifec.fr>